

Aménagement d'un littoral en mouvement

Anissa Ksia : 20^{ème} anniversaire – 15/12/2015 – Hotel El Mouradi Gammarth

Sommaire

1- La canalisation vers une planification spatiale durable

2- Les différents programmes de valorisation du littoral

qui concernent :

- Le Programme des études de réhabilitation et d'assainissement des zones humides
- Le programme du Pavillon Bleu
- Le programme de la planification des usages
- Le programme de la valorisation des façades maritimes

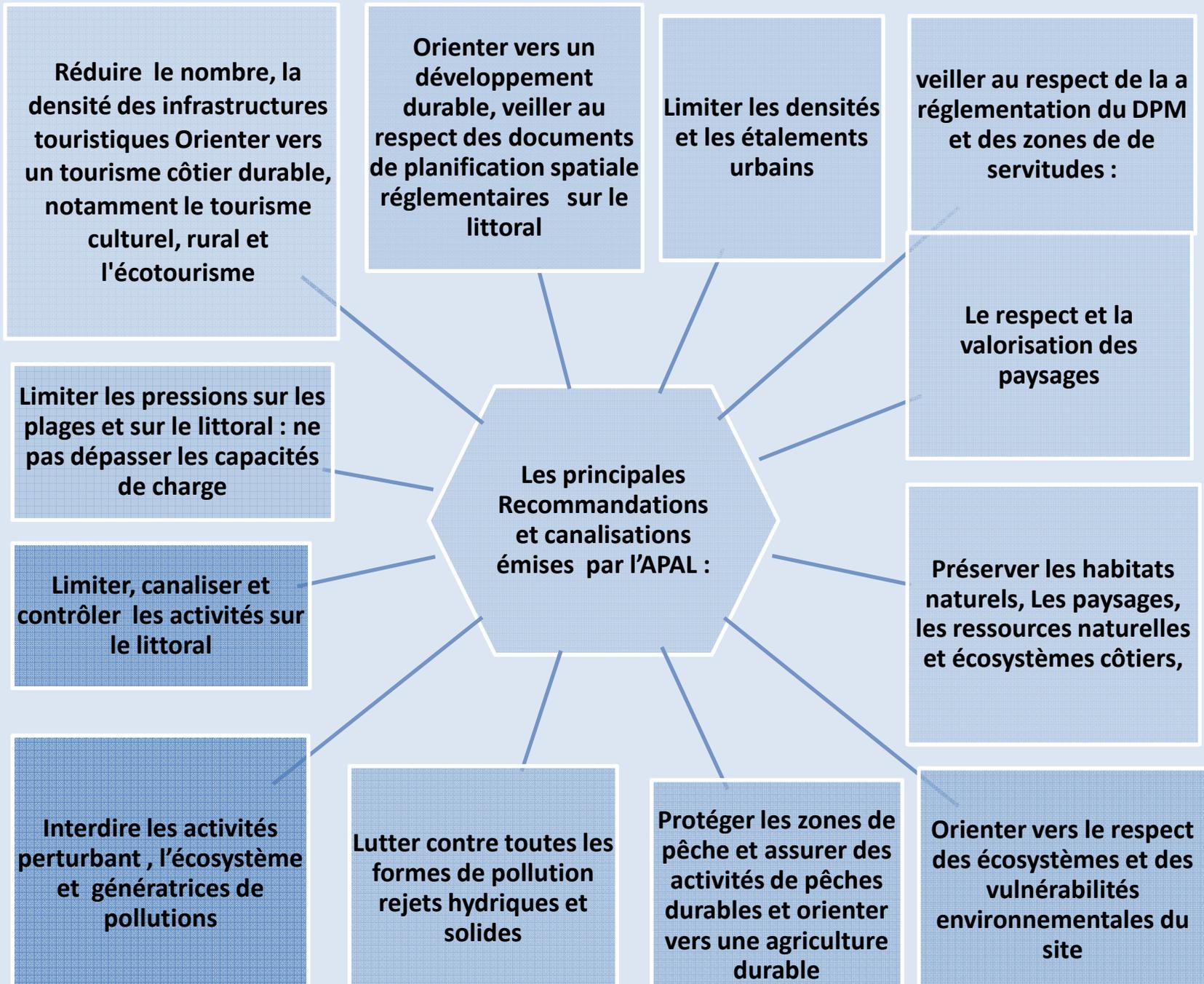
1- La canalisation vers une planification spatiale durable

L'Article 4 du texte de loi de création de l'APAL (loi n° 95-72 du 24 juillet 1995) stipule que les nouvelles implantations et les projets d'aménagement et d'équipements projetés sur le littoral sont obligatoirement soumis à l'approbation de l'APAL au préalable

L'APAL oriente et canalise la planification spatiale et les activités sur le littoral à travers les avis qu'elle formule relatifs aux dossiers qui lui parviennent pour avis qui concernent principalement :

- Les études stratégiques diverses en rapport avec le littoral
- Les Études de planification spatiale : PAU, PAD, Zones touristiques; Schémas directeurs d'aménagement etc.
- Les projets divers programmés sur le littoral qui parviennent pour avis d'une façon parfois hétéroclite tels que : des projets d'Animations divers, de z. touristiques, des projets immobiliers, z. industrielles etc.
- Les textes juridiques en rapport avec le littoral etc.

Les principales recommandations pour une planification spatiale durable du littoral



Problématiques

Problématiques internes:

- **Un manque de concertation à la fois interne et institutionnelle** : absence d'un manuel de procédures pour l'émission d'avis; manque de suivi dans les avis qui se succèdent ...etc.
- **l'absence d'un archivage clair des avis émis**
- **L'absence de budget pour réaliser les acquisitions foncières** des zones vulnérables soumises à pression anthropiques qui rappelle le fait partie des prérogatives de l'APAL
- **Les projets ne parviennent pas toujours pour avis à l'APAL** ou le reçoit à titre d'information uniquement
- **Des incohérences et un manque de clarté dans certains textes de lois**
- **L'absence d'une délimitation du littoral**
- **la non ratification du protocole GIZC**

Problématiques externes :

- **L'avis de l'APAL bien qu'obligatoire n'est pas toujours pris en considération et se heurte à des résistances à la fois institutionnelles mais également des citoyens**
- **Le contexte général lié aux problèmes de non respect des documents d'aménagement du territoire à l'échelle du pays** et la prolifération de l'habitat anarchique observé sur terrain qui ne tient pas en compte des projections des études de planification spatiales nationales SDA et PAU ..etc.

Perspectives et défis

Perspectives et défis :

- Le renforcement de l'article 4 du texte de loi de la création de l'APAL par la création d'un décret d'application qui permettra de donner l'importance qui se doit à ce dernier de la même façon que ce qui est fait pour les études d'impact de l'ANPE.

- La création d'une commission d'étude des dossiers parvenant pour avis afin de donner plus de poids, plus de concertation et de transparence , l'APAL envisage de créer une commission qui regroupe :

- les membres des différentes unités de l'APAL,

- les membres des différentes institutions et associations

D'établir des normes de demandes de dossiers parvenant pour avis afin de parfaire l'approche participative et la transparence quand à l'émission d'avis relatifs à tout projets soumis pour approbation à l'APAL.

- Joindre nos efforts pour Améliorer le contexte global ayant trait à l'aménagement du territoire (et ceci concerne toutes les institutions relevant de ce domaine, urbanisme aménagement du territoire, gouvernorats, municipalités... etc) et Veiller au respect des réglementations et des projections établies dans toute étude de planification spatiale par la mise en place d'un système de contrôle solide et de sanctions strictes.

Perspectives et défis

Perspectives et défis (suite) :

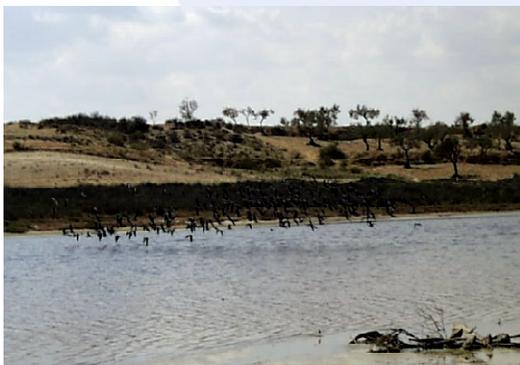
- Ratification du protocole GIZC qui donnera plus de force et assurera des approches plus concertées et participatives
- Délimitation du littoral
- Réalisation de plateformes de concertation GIZC
- Réaliser des études stratégiques : GIZC, de planification spatiale...etc
- Avoir une vision plus globale de la planification spatiale** : passer à une échelle plus globale, ayant trait à l'aménagement du territoire tel qu'un grand 'plan vert du littoral ' ou un grand 'schéma d'orientation du littoral' ...etc.
- **Réaliser des études de la conservation et la valorisation des paysages littoraux:** une réflexion est déjà en cours avec différents experts et représentants de différentes institutions et universités...etc

2. La valorisation du littoral qui comporte de nombreux programmes :

- Le programme de réhabilitation et d'assainissement des zones humides
- Le programme du Pavillon Bleu
- La planification des usages
- Le programme de valorisation des façades maritimes



Le Programme National d'Assainissement et de Valorisation des zones humides



Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme national d'assainissement et de valorisation des zones humides côtières qui regroupe des lacs et lagunes (Lac Nord, Lac Sud, Ghar El Melh, Bizerte, Boughrara, El Bibène,...) et des sebkhas littorales (Soliman, Kélibia, Ariana, Sijoumi, Radès, Moknine, Ben Ghayadha, Dimes, Sahline, ...)

Objectifs:

- Assainir la sebkha et ses zones environnantes
- Mettre en œuvre des actions de sauvegarde des sebkhas
- Aménager et valoriser les zones avoisinantes

Consistance des études réalisées:

Phase I : Bilan diagnostic et élaboration de scénarios d'assainissement et d'aménagement (APS).

Phase II : Avant projet détaillé, étude de faisabilité et étude d'impact.

Phase III : Etudes d'exécution et Dossiers d'Appel d'Offres.

Problematiques , perspectives et défis



Problématiques générales rencontrées :

- la mise en œuvre des études n'est pas suffisamment réalisée faute de budget alloué
- les aménagements se doivent d'être plus orientés vers la préservation des espaces et leur réhabilitation à l'état d'équilibre naturel préliminaire afin qu'elles continuent à assurer leur rôle écologique important.
- Les études sont vite dépassées du fait des fortes pressions et des enjeux que présentent ces espaces et ces écosystèmes fragiles des espaces délaissés qui nécessitent une approche intégrée afin de mettre en accord les nombreux acteurs
- manque de moyens personnels à l'APAL

Perspectives et défis :

- Mettre à jour le programme National,
- Réaliser les études et les travaux en associant les différents acteurs concernés, plateformes GIZC
- Renforcement des capacités,
- Communication et sensibilisation,

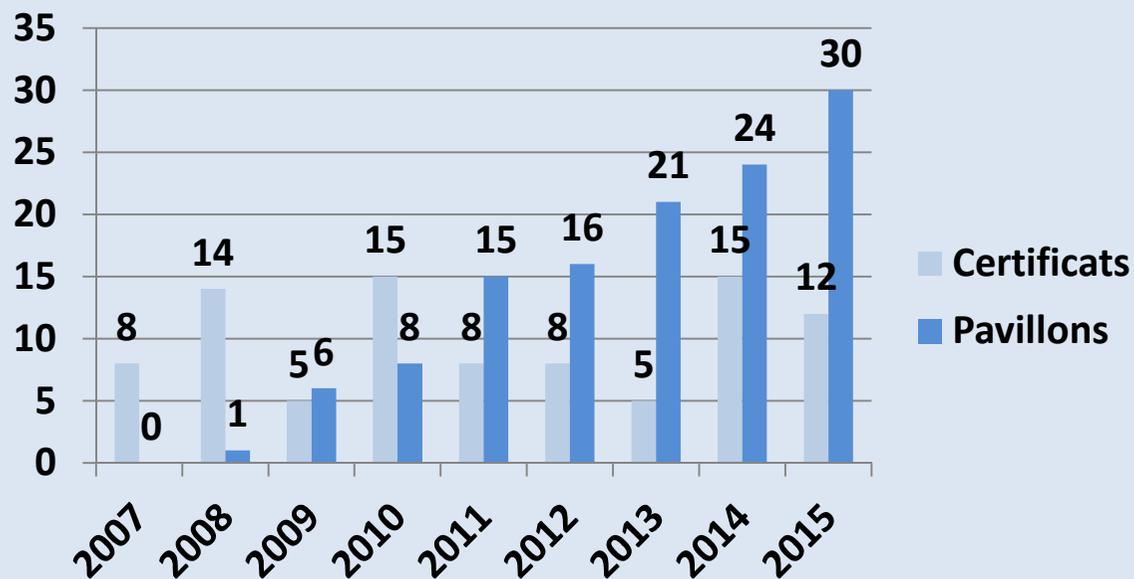


وكالة حماية و تهئية الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET
D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Le Programme du Pavillon Bleu

- Un Label International de qualité environnementale octroyé à des plages et à des marinas .
- Financé par l'APAL à travers une convention établie avec l'ATPNE pour gérer le programme (d'un montant de 42500 DT), à travers cette convention l'APAL finance :
 - des frais d'adhésion pour les plages et les marinas auprès de l'FEE,
 - Le paiement des frais des analyses de la qualité d'eau pour les plages publiques
 - L'organisations des formations et de séminaires et Les visites d'inspections,

l'acquisition des équipements de plages pour les plages publiques et la réalisation des conventions avec les municipalités pour réaliser et entretenir la plage pavillon bleu : buvettes; allées en bois, tour de contrôle; sanitaires pour handicapés etc qui seront remis aux municipalités



Les critères et conditions d'obtention du pavillon Bleu

PROGRAMME

ATTRIBUTION

CRITÈRES

FRAIS

MODALITÉS

CANDIDATURE

Le label est attribué selon des critères dans les domaines de :

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
LA GESTION DE L'EAU
LA GESTION DES DÉCHETS
L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Il existe des **critères essentiels** auxquels il faut obligatoirement répondre pour pouvoir obtenir le label et des **critères guides** qui apportent un plus à la candidature et qui peuvent devenir à terme essentiels.

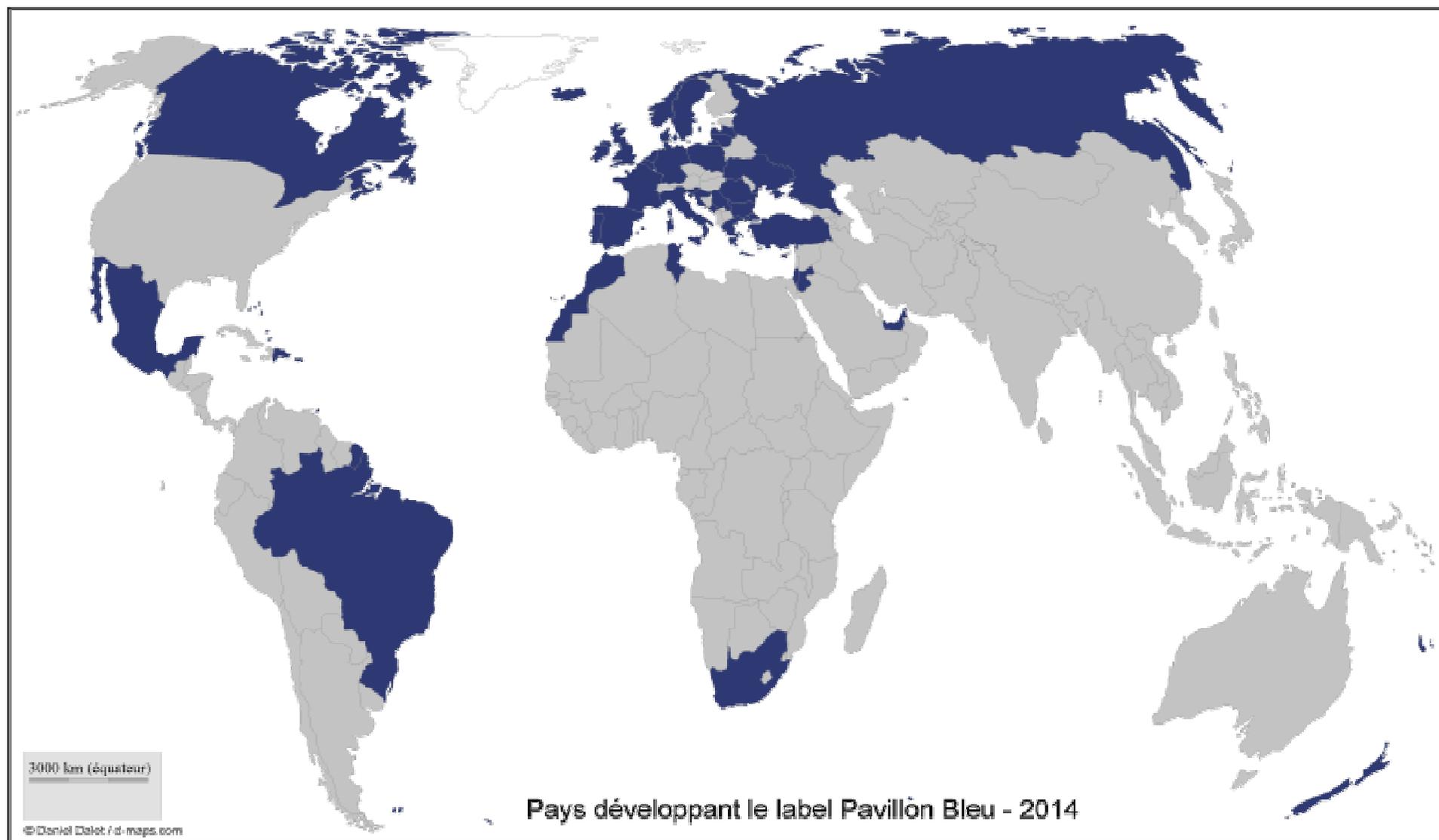
Pour être labellisé il faut :

- retourner son dossier de candidature,
- répondre aux critères essentiels,
- avoir une politique environnementale globale affirmée (soit satisfaire de façon conséquente à un ensemble de critères guides) et être dans l'esprit du Pavillon Bleu dans une démarche de gestion durable,
- suivre les recommandations émises par le jury national année après année.

Les jurys français et international du Pavillon Bleu, seules instances compétentes et décisionnaires, jugeront au cas par cas des efforts consentis en fonction de la taille, des moyens financiers et autres caractéristiques du candidat.



Le Pavillon Bleu dans le monde en 2014



Le Pavillon Bleu récompense 4000 plages et ports de plaisance en 2014 dans 48 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, et d'Océanie.

Le Pavillon Bleu : Problématiques et perspectives

Les problématiques :

- Des conseils municipaux instables
- Des hôtels en crise financière
- Des municipalités et des hôtels non engagés
- Des associations parfois pas assez engagées qui considèrent la plage pavillon comme une source de financement plutôt qu'une plage différente avec un aspect environnemental.
- La non réparation ou l'entretien des équipements fournis par l'APAL sous forme de dont
- L'absence de partenaires Tunisiens ou étranger qui financent ou coopèrent avec l'APAL dans ce programme

Les perspectives et défis :

- Atteindre plus que 100 pavillons d'ici 2020
- Multiplier les sessions de formation annuelles
- Rechercher un partenariat local ou étranger

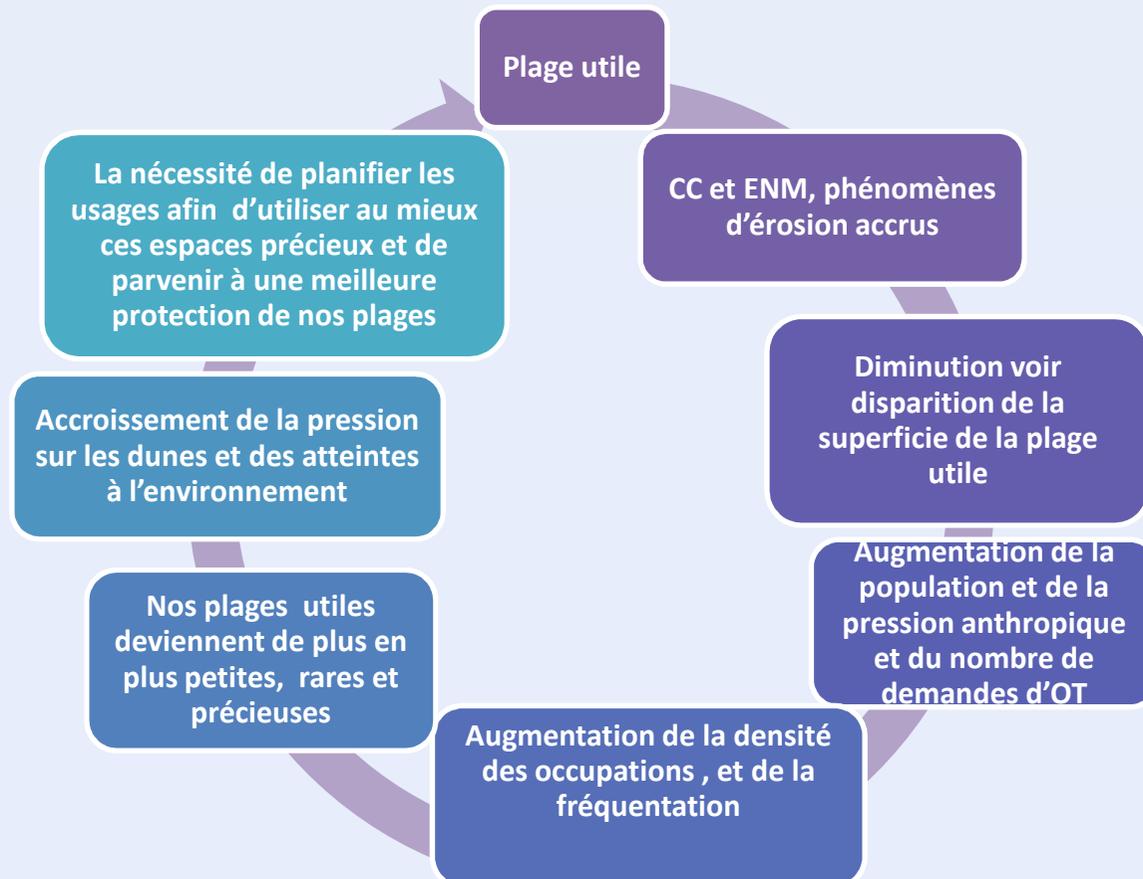
La planification des usages : les études de plans d'occupation des plages



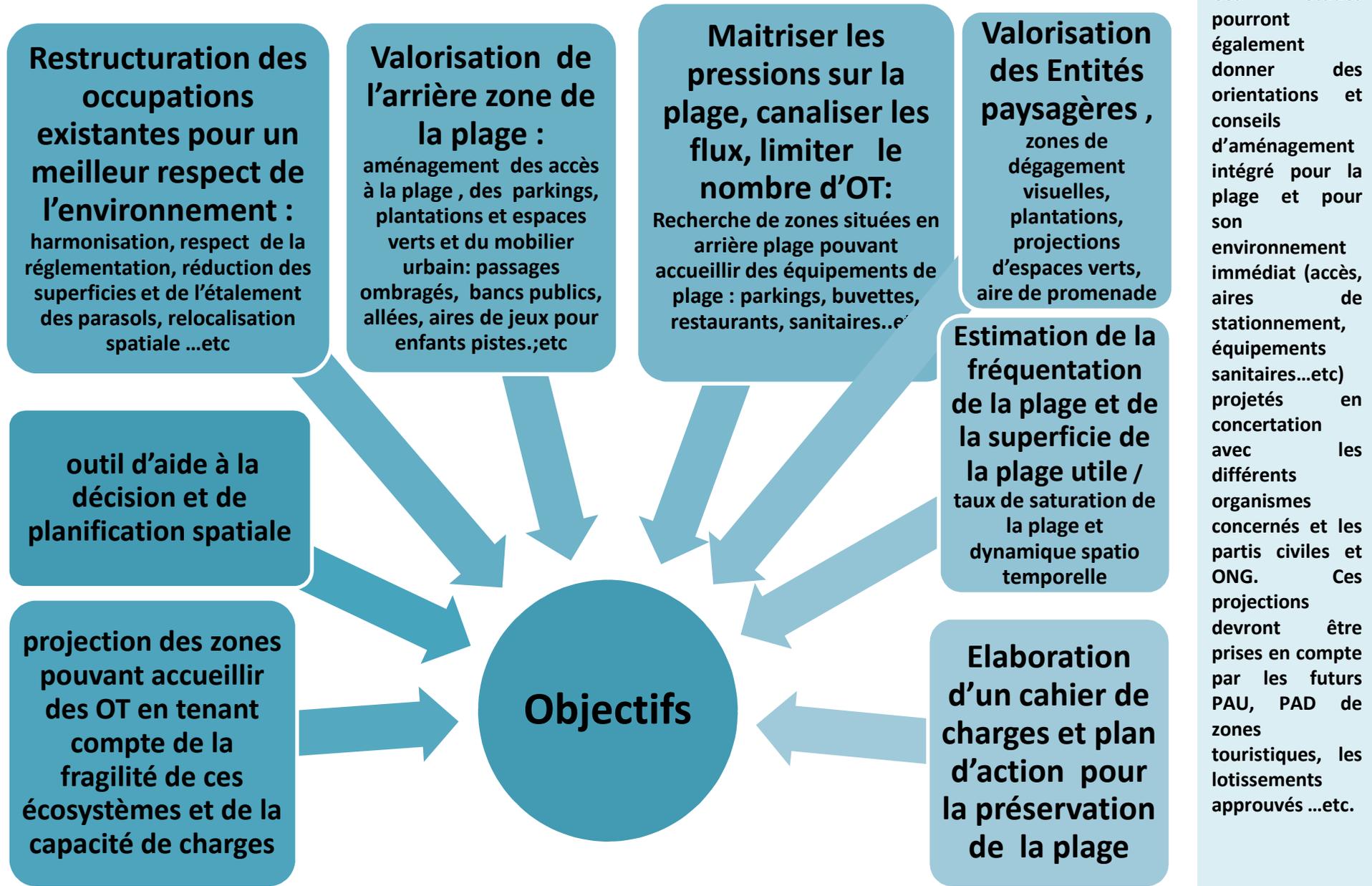
L'APAL a réalisé 32 études de valorisation des plages concernant les plages les plus fréquentées de la Tunisie.

Ces études couvrent un linéaire d'environ 250 Km , ce qui équivaut à près de 42% des plages sablonneuses de la Tunisie qui s'étendent sur un linéaire de 596 km (Pour un linéaire total du Littoral de 2230 km).

la problématique de l'évolution des plages entraine un besoin accru en outils de planification des usages afin de protéger ces écosystèmes fragiles par un aménagement durable respectueux de l'environnement



Les principaux objectifs



Problématiques, perspectives et défis



Problématique :

- l'absence d'assise juridique de ces études a entravé leur bonne applicabilité
- Améliorer les méthodes de contrôle : Pour obtenir une meilleure planification des usages sur la plage,
- *La non élection des conseils municipaux*

-Perspectives et défis:

- Des études ayant plus de force et une assise juridique : décret 2014 -1847 du 20 mai 2014
- Repenser l'occupation de nos plages en tenant compte des nouvelles exigences des standings des plages touristiques de part le monde
- La prise en compte des recommandations de l'article 7 du décret 2014 -1847 du 20 mai 2014 qui stipule notamment une nouvelle contrainte difficile à appliquer: *la superficie occupée par les équipements ne doit pas excéder la moitié de la largeur de la plage,*

Valorisation des façades Maritimes



Esplanade de Salakta



Esplanade de Hammamet

Les objectifs

- Permettre aux villes côtières d'avoir des espaces publics dégagés sur la mer ; des véritables poumons récréatifs publics ouverts sur la grand bleue conférant à la ville une attractivité touristique et récréative
- Protéger notre littoral de la privatisation
- Projeter des espaces facilement accessibles et sécurisés le long du littoral (éclairage; aire de sport; de promenade....etc.
- Améliorer la qualité de vie des riverains en offrant des espaces récréatifs permettant diverses activités culturelles; d'animation et de promenade dégagés sur le littoral
- Embellir les façades maritimes des villes côtières par des aménagements verts et paysagers longeant le littoral

Les composantes du Programme de valorisation des façades maritimes



Les problématiques , défis et perspectives

Problématiques :

- Un manque de stratégie globale d'aménagement et de chartes d'aménagement
- Une dominance des aménagements minéralisés réalisés dans le passé
- Des réticences des municipalités pour la réalisation d'aménagements en légers et non conventionnels jugés peut résistants et facilement délabrés par les citoyens.
- La rareté des espaces propices à ce type d'aménagement : proximité d'une zone urbaine, accessibilité, dégagement permettant les promenades hors DPM et du domaine de l'état , zone libre de toute urbanisation et n'appartenant pas à des privés... etc.
- Un manque général de la fibre et de la conscience environnementale des institutions

Défis et perspectives :

- Projeter des aménagements plus respectueux des écosystèmes : Vu des risques de perturbation de l'écosystème côtier liés au changement climatiques ou autres causes, l'APAL incite et oriente à la réalisation d'esplanades en structure légère qui ne le déséquilibrent ni ne fragilisent l'écosystème côtier tout en respectant les lois du DPM.
- Aller vers plus de verdure sur le littoral et moins de minéralisation en encourageant les aménagements paysagers, les plantations d'espaces verts le long du littoral



**Merci Pour Votre
Attention**